# COMMUNE DE BON-ENCONTRE CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 22 JUIN 2022 à 18 h

#### COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 JUIN à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 13 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents: Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard (jusqu'au point n°2022.41), M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERHOURHI Martine, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

#### **Absents:**

Mr DEGUIN à compter du point n°2022.42. Mme DUMONT Pauline.

Monsieur GABEN Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption des procès-verbaux des séances du 23 FEVRIER ET 20 AVRIL 2022 à l'unanimité.

### **AFFAIRES GENERALES**

2022.36 Rapport d'activités 2021 Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais.

**Le conseil Municipal** prend acte du rapport d'activité 2021 ainsi que de la dissolution du Syndicat.

2022.37 SEM 47 – Bilan 2021 Zac de Saint Ferréol en présence du Directeur de la SEM 47.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE: Pour: 19 Abstentions: 8 (M. DEGUIN, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Le Conseil Municipal approuve le Bilan actualisé au 31 décembre 2021 ainsi que les pièces annexées.

### 2022.38 Règlement intérieur applicable aux cimetières.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'abroger à compter du 30 juin 2022 le règlement intérieur du 26 décembre 1988 et approuve le règlement intérieur qui sera mis en application dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

# **FINANCES**

#### 2022.39 Approbation du Compte de Gestion 2021.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2021, dressé par le Trésorier.

#### 2022.40 Vote du Compte Administratif 2021.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE: Pour: 19 Abstentions: 8 (M. DEGUIN, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Le Compte Administratif 2021 est approuvé avec les résultats suivants :

#### Résultat de l'exercice

- Excédent de fonctionnement : **505 622,01 euros** 

- Excédent d'investissement : 480 623,03 euros

#### Résultat de clôture

- Excédent de fonctionnement : 3 767 706,02 euros

- Déficit d'investissement : 332 596,27 euros

#### 2022.41 Affectation du résultat comptable.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comptable de la manière suivante :

Compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés :
Ligne R002, Résultat reporté :
Ligne D001, Solde d'exécution négatif reporté (investissement)
420 472.85 €
3 347 233.17 €
332 596.27 €

# 2022.42 Bilan moral et financier Polar'Encontre 2022 (16ème édition) et convention d'objectifs pluriannuelle.

Madame ALBERTI-DEFFIS ne prend pas part au vote.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal prend acte du Bilan moral de l'Association « A Livre Ouvert » réalisé à l'occasion de la 16<sup>ème</sup> édition du « Polar'Encontre » et approuve le résultat financier consolidé du « Polar'Encontre » 2022.

Il a été décidé de désigner quatre élus du Conseil Municipal qui siègeront au Comité de Pilotage du « Polar'Encontre », sachant que Madame Le Maire (ou son représentant) sera membre de Droit et présidera ce dernier. Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association « A Livre Ouvert » pour une période de trois ans regroupant les éditions du « Polar'Encontre » 2023, 2024 et 2025.

# 2022.43 Demande de subvention auprès de l'Agglomération Agenaise pour l'action chantiers citoyens de juillet.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'Agglomération agenaise au titre de la Cohésion Sociale pour un montant de 1 000 € pour la session de juillet 2022 et à signer tout acte afférent à cette demande de subvention.

#### AFFAIRES SCOLAIRES

2022.44 Participation au forfait scolaire des élèves de la commune scolarisés à l'école Calendreta Jansemineta d'Agen.

VOTE: Pour: 14 Contre: 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF) Abstentions: 10 (Mme CHATOT, M. MOINEAU, Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme

# FERRAND, M. GALABERT, Mme PAILHORIES, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Le Conseil Municipal décide de verser le forfait scolaire correspondant à la somme de 565,24 €. Il autorise Madame le Maire à signer la convention et à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

### **URBANISME**

#### 2022.45 Acquisition parcelle Mr Paupiné.

### VOTE: Pour: 24 Abstentions: 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à l'achat par la Commune des biens appartenant à Monsieur Antoine PAUPINE.

Il s'agit des parcelles suivantes :

à eux à la charge de la commune.

- o **La parcelle C1570,** d'une superficie cadastrale de 28 m² qui est identifiée en NL au zonage du PLUI de l'Agglomération d'Agen pour un prix de 4 € le m²,
- o La parcelle C1572, d'une superficie de 301 m² qui est identifiée en NL au zonage du PLUI de l'Agglomération d'Agen pour un prix de 4 € le m². Il est dit que l'étude de Maitre ALEAUME, Notaire à Agen, sera chargée de la rédaction des différents actes concernant ces deux acquisitions sachant que les frais de bornages restent à la charge du propriétaire, les honoraires du notaire seront quant

## 2022.46 Déplacement du chemin rural « La Jourdanie ». VOTE: Pour: 24 Contre: 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Le Conseil Municipal approuve le déplacement et le déclassement du chemin rural à La Jourdanie, l'intégration de plein droit du terrain cédée à la commune dans son inventaire des chemin ruraux. Mme Le Maire ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce déplacement, déclassement et transfert de propriétés entre la commune et Mr Louis. Il est précisé que tous les frais relatifs à cette transaction devront entièrement être à la charge du demandeur (frais notariés, frais de procédure, bornage, etc.). Il est décidé de faire apparaître dans l'acte notarié une servitude tout usage pour permettre l'accès aux parcelles mitoyennes de l'ancien chemin rural, ainsi qu'aux réseaux enterrés existants.

# 2022.47 Demande de modification du PLUI pour projet ferme photovoltaïque (ancienne carrière Tovo).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'installation d'une centrale au sol de production d'énergie par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade », et, par conséquent, autorise Mme Le Maire ou son représentant à solliciter le Président de l'Agglomération d'Agen pour engager le déclassement des parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen actuellement en zone N au profit d'un classement en zone Axe (zone d'installation d'ensembles de panneaux au sol destinés à la production d'énergie photovoltaïque).

Séance levée à 21 h 51.

Affiché le 24 JUIN 2022